



[ÉCOL'INFOS]

SNUipp 37

18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN Tél. 02 47 61 82 91

Mail : snu37@snuipp.fr Internet : <http://www.snuipp37.fr>



BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP D'INDRE ET LOIRE N°256 AOUT 2017 Bulletin mensuel

N° de commission CPPAP 0720 S 07531 ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 € Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

SOMMAIRE

Page 1 : une

Page 2 : édito et rentrée

Page 3 : les instances

Pages 4 et 5 : vos élus

Pages 6 et 7 : kiafequoi?

Pages 8 et 9 : mouvement 2017 un exemple

Pages 10 et 11 : l'unité et informer

Page 12 : échanger

Page 13 : parlons argent

Pages 14 et 15 : se syndiquer une bonne idée

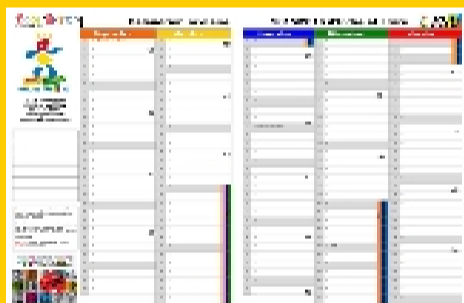
Page 16 : suite page 1 et rythmes

ENCART A B C et D :

bulletin adhésion

ENCART I II III IV

LE CALENDRIER 2017-2018



EVENEMENT REUNION SYNDICALE Avec



**Philippe
MEIRIEU**
le mardi soir 16
janvier 2018



ASSEZ JOUÉ AVEC L'ECOLE !

Le temps du politique n'est pas celui de l'école.

Edito : Bonne rentrée...

Les déclarations régulières en provenance du nouveau gouvernement ne sont pas surprenantes. Ce qui se profile était attendu puisque les mesures phares étaient présentes dans le programme d'Emmanuel Macron : CP, puis CEI à 12 (ou plutôt 15) élèves en éducation prioritaire, retour sur la réforme des rythmes scolaires, autonomie des établissements dans le second degré, innovation, retour aux fondamentaux...

Le nouveau Président nous promettait une nouvelle politique. Pourtant, le ministre de l'Education Nationale, M. Blanquer n'a rien de l'homme neuf prétendument issu de la société civile. Il a été deux fois recteur et directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) de 2009 à 2012. En tant que numéro 2 du ministère, il a appliqué sans état d'âme, voire inspiré la politique de suppressions massives de postes de l'ère Sarkozy, ainsi que l'ensemble des réformes mises en place à cette époque.

Dans ce contexte, l'échec scolaire est trop souvent utilisé pour dénoncer la massification scolaire. Nous savons tous que l'école française est la championne de la reproduction des inégalités. Cependant, faire ce constat n'est pas obligatoirement s'inscrire dans le mouvement réactionnaire des anti-pédagogistes.

Pour le SNUipp-FSU, c'est justement en faisant de notre travail un acte citoyen que nous réussirons : faire enfin le pari du « tous capables ! ». Contenus d'enseignement, formation initiale et continue, méthodes pédagogiques, baisse des effectifs...

Nos revendications sont nombreuses !

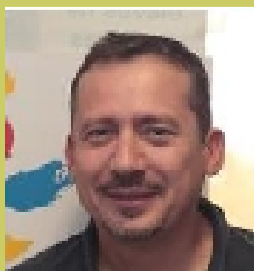
Et dans notre département le SNUipp-FSU a été sur tous les fronts : sécurité dans les écoles, actions sur la carte scolaire, défense acharnée de nos collègues, interventions très constantes, visites régulières d'écoles, des réunions syndicales nombreuses, une action continue sur la question des rythmes scolaires, un travail minutieux de contrôle et d'information sur les opérations administratives (promotions, mouvement...), permanences retraites etc....

Notre bien commun, le SNUipp-FSU, doit être encore renforcé tant il est le dernier rempart face à l'administration.

La syndicalisation en forte hausse cette année nous y encourage !

Toute l'équipe du SNUipp-FSU37 vous souhaite une bonne rentrée 2017.

Paul AGARD
Secrétaire
départemental



Nous ne pouvons que constater que cette fin d'année est sous tension suite à plusieurs décisions prises à tous les étages de notre hiérarchie. Conséquence la moins importante, un dialogue sociale à l'arrêt où l'on sent bien l'agacement pour ne par dire plus que suscite les interventions du SNUipp-FSU.

Mais, il ne faudra pas compter sur le SNUipp-FSU pour baisser les bras ou pour limiter son travail et ses interventions.

Les conditions de travail des enseignants se sont dégradées principalement à cause d'effectifs trop élevés, d'un temps de travail trop lourd et de la réforme des rythmes scolaires. Dans un contexte de fortes inégalités scolaires, les priorités du nouveau ministre semblent se limiter à renforcer le pouvoir des maires sur l'organisation de la semaine scolaire et au dédoublement des CP en REP+ par redéploiement du dispositif des PDMQDC. Sans prendre à aucun moment l'avis des personnels.

C'est donc à un cycle infernal auquel l'Ecole est confrontée. Chaque Nouveau Ministre impose ses nouvelles réformes! Avec une moyenne d'un ministre tous les 2 ans, l'Ecole et les élèves en font les frais car le temps de l'école n'est pas celui du politique.

> MOI, MINISTRE DE L'EDUCATION, JE FAIS CE QUE JE VEUX !

Ces 10 dernières années, la maternelle, les Rased, les programmes, les évaluations, la formation initiale et continue ... ont particulièrement été touchées par les tempêtes engendrées par nos ministres au gré de leurs choix souvent dictés pas les moyens budgétaires dont ils disposent.

Ces 10 dernières années, 3 réformes des rythmes ont été imposées sans concertation et par le haut. Le SNUipp-FSU a ainsi été très critique sur la réforme des rythmes de 2013 qui, partant le plus souvent des contraintes des collectivités territoriales et oubliant parents et enseignants, n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves. Le SNUipp-FSU n'est pas dupe non plus du nouveau décret pressé par le calendrier électoral. Il se préoccupe de cette précipitation qui impose aux écoles, aux familles et aux collectivités locales des modifications importantes de la semaine scolaire à deux mois de la rentrée scolaire. Ce décret orchestre également un désengagement de l'État dans le domaine du périscolaire sans se préoccuper de la situation de l'emploi de milliers de personnels territoriaux.

Dans un contexte de conditions de travail difficiles, les enseignants des écoles rappellent leurs exigences. S'ils veulent majoritairement avoir la possibilité de pouvoir travailler sur 4 jours, ils savent aussi que l'essentiel est ailleurs. Ils demandent en tout premier lieu une baisse des effectifs par classe, particulièrement élevés dans notre pays. Ils demandent la reconnaissance de tous leurs temps de travail et revendiquent la possibilité de pouvoir travailler en équipe. Ils réclament enfin d'être formés et d'être aidés pour réussir l'inclusion de tous leurs élèves.

Autre « jouet » entre les mains de notre nouveau ministre : les maîtres surnuméraires en REP+ qui sont dans le viseur pour la rentrée 2017!

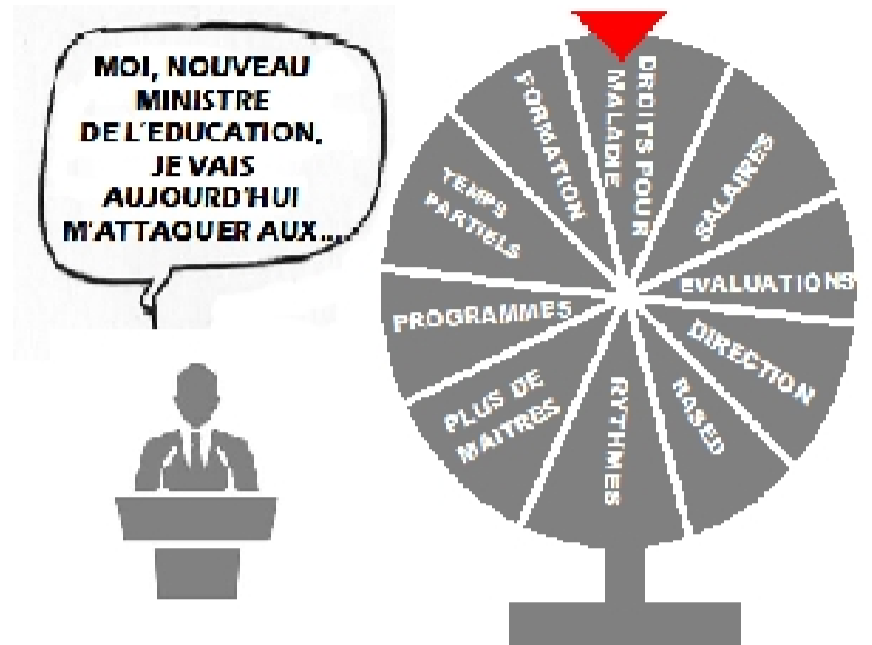
Ce dispositif que porte le SNUipp-FSU depuis sa création généralisé aux REP+ et REP mais aussi déployé dans les quartiers prioritaires et en zone rurale devait atteindre les 7000 postes !

Ce ne sont pas seulement ces dispositifs qui sont supprimés, c'est aussi une évolution de l'école qui est stoppée ! Ces dispositifs permettaient de "bouger" l'école, de démontrer l'importance du travail en équipe pour la réussite des élèves en ouvrant les portes des classes, en imaginant de nouvelles formes de travail... , ils apportaient aussi une amélioration du climat scolaire.

> MOI, MINISTRE DE L'EDUCATION, JE CONDAMNE A PERPÉTUITÉ L'ECOLE AU MANQUE D'ENSEIGNANTS

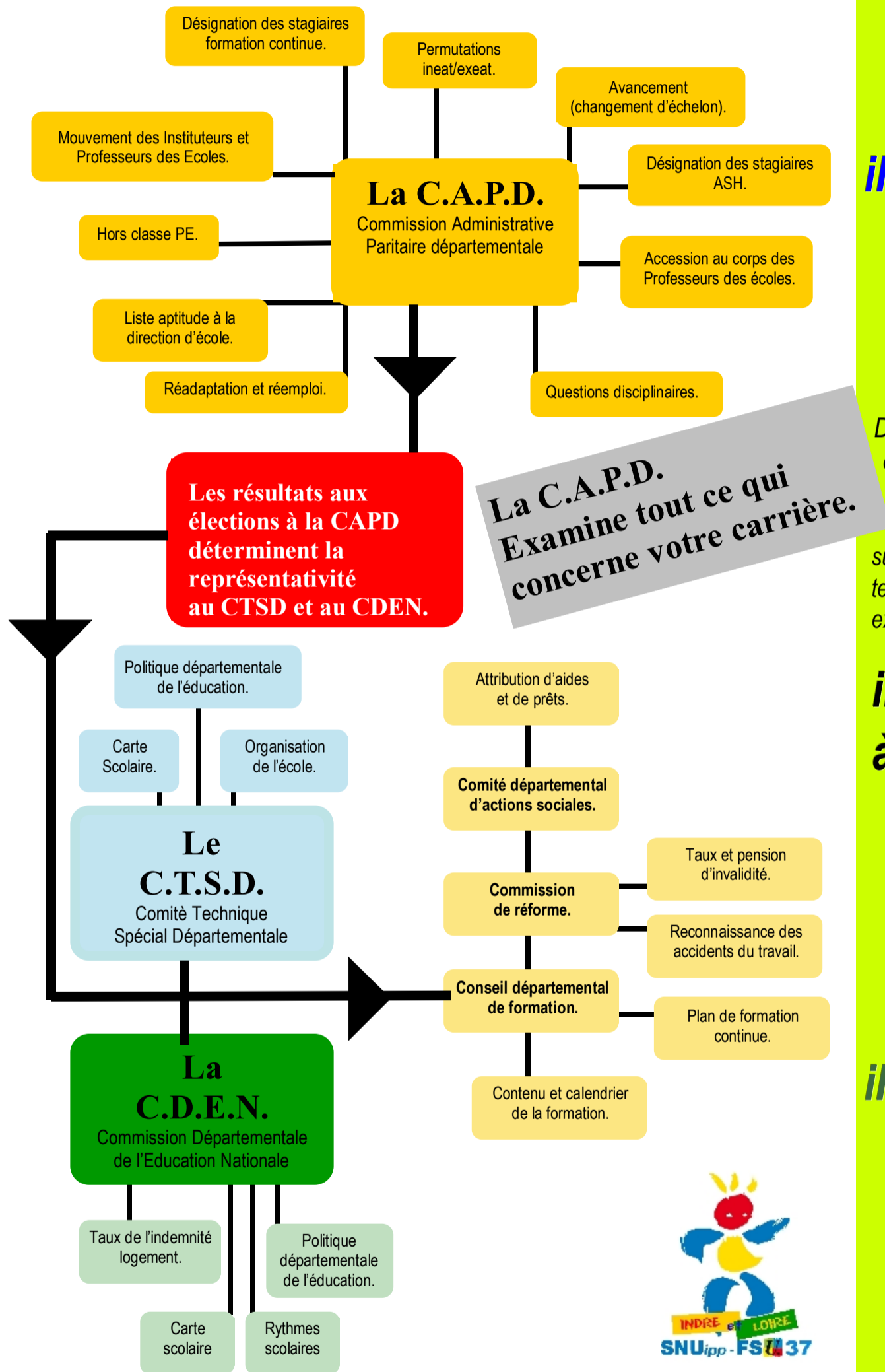
La condamnation aux sureffectifs dans nos classes et au manque d'enseignants semble aussi être à perpétuité. La rentrée 2017 prévoit déjà un manque de 100 enseignants pour notre Académie dont 30 en Indre et Loire. Premières victimes et pour la première fois : 5 collègues titulaires d'un postes se voient retirer de celui-ci après le mouvement en raison d'une baisse des effectifs : 4 arrivaient sur l'école et 1 collègue était en poste depuis 13 ans dans l'école ! Jamais en Indre et Loire de telles mesures n'avaient été prises d'une manière aussi brutale ! Le Rectorat prévoit déjà le recrutement de dizaines de contractuels : des collègues sans formation et sur des contrats limités dans le temps et n'ouvrant pas de droits.

SUITE PAGE 16



Le rôle des 4 instances et des délégués du personnel

Vos élus contrôlent systématiquement les informations fournies par l'administration en les confrontant à la fiche de contrôle syndical. Il est donc important de nous la faire parvenir. Une intervention ou une correction est toujours possible avant et pendant la CAPD. (Chaque année plusieurs corrections sont apportées par nos interventions). Après la CAPD, c'est toujours plus difficile car une modification entraîne souvent des changements en chaîne.



ils représentent la profession dans sa diversité,

Enseignants comme les autres, les délégués du personnel SNUipp, par leur connaissance du métier et celle du département, par leur indépendance, par leur diversité, sont le reflet de la profession. Leur représentativité et leur expérience permettent de voir aboutir leurs interventions.

ils agissent pour tous,

Face à l'administration, les représentants élus sont essentiels pour défendre chacun d'entre vous. Chaque collègue, syndiqué(e) ou non, peut compter sur les délégués du personnel pour défendre ses droits et ses intérêts, pour promouvoir l'École.

Des exemples : nomination, promotion, stage, erreur de barème, inspection difficile, ouverture ou fermeture de poste, décision arbitraire, intervention auprès des élus, logement, renseignements sur la carrière, droit à la retraite, aide aux directeurs, intervention urgente, aide sociale, ineat, exeat, conseils les plus divers...

ils sont disponibles et à l'écoute,

Les délégués du personnel SNUipp sont toujours disponibles afin de ne pas laisser seul un collègue, une école face à des difficultés. Leur indépendance, leur connaissance du métier et de sa diversité, leur opiniâtreté et leur expérience constituent un gage d'efficacité.

ils s'engagent,

- ➔ à faire respecter les règles pour **l'EQUITE,**
- ➔ à **INFORMER** en toute **TRANSPARENCE,**
- ➔ à **AIDER, INTERVENIR et DEFENDRE** au quotidien et lors des CAPD,
- ➔ à faire **EVOLUER** les règles en prenant en compte la parole de toute la profession,
- ➔ à faire preuve de **SOLIDARITE.**

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL : VOS REPRÉSENTANTS.

Mouvement, avancement, carte scolaire, départs en stage... les enseignants sont régulièrement soumis à des décisions touchant leur vie professionnelle ou leur carrière. Toutes ces décisions sont régies par des textes applicables à toutes et tous.

Aucune décision ne peut être prise sans que les représentants du personnel soient consultés.

Élus tous les quatre ans par l'ensemble de la profession, les délégués siègent à la CAPD.

Cette élection détermine le nombre de représentants que doivent désigner les syndicats au CTSD et dans les autres commissions.





ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014-2018

MERCI POUR CES RESULTATS :

LE SNUipp-FSU

LARGEMENT PREMIER !

Avec un taux de participation qui s'élève exactement à 59,74 %, les enseignants du 1er degré d'Indre et Loire ont donné à ce scrutin une très forte signification. La profession vient, une fois encore, de montrer tout son attachement à l'élection de ses représentants au sein des Commissions Paritaires Départementale et Nationale.

Cet engagement départemental donne encore plus de relief aux résultats obtenus.

12 candidats présentés par le SNUipp-FSU 37 sont donc élus et auront la responsabilité de représenter l'ensemble de la profession en CAPD et au quotidien. Se situer au plus près de toutes les écoles, de chacun de nos collègues et tous les jours, voilà l'engagement que nous prenons et que nous tiendrons pour les quatre années de ce mandat. La nouvelle Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) :

Elle a pris ses fonctions et a été officiellement installée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie à partir du 22 janvier 2015. Elle sera donc composée, pour sa partie représentants du personnel, par 12 collègues présentés par le SNUipp-FSU 37. Nous tenons aussi à remercier très chaleureusement pour leur engagement, pour le travail accompli durant leur(s) mandat(s) de délégués du personnel.

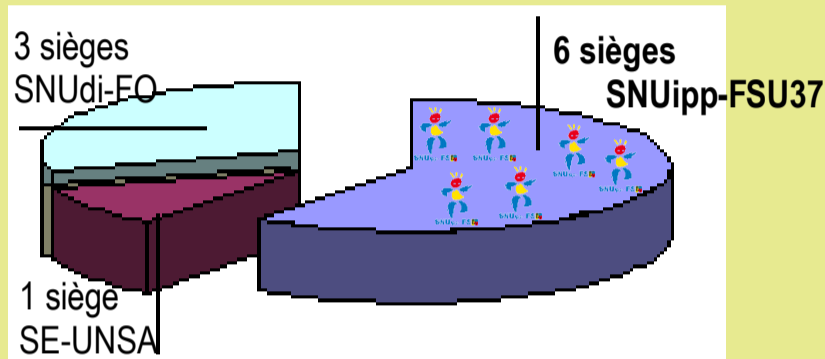
CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale

Inscrits : 2848

Votants : 1454 (51,1 %)

Blancs : 26

Exprimés : 1428



En Indre et Loire, avec près de 50% des voix, le SNUipp-FSU37 est largement en tête et obtient 6 élus sur 10 à la CAPD (comme en 2011). Le SE/UNSA perd 1 siège sur les 2 qu'il avait en 2011. Celui-ci est attribué au SNUdi/FO qui obtient 3 sièges. Sud éducation et le SGEN/CFDT n'ont pas d'élus. Nous tenons à remercier tous les collègues qui nous ont renouvelé leur confiance. Cela nous conforte dans notre projet pour l'école conjuguant réussite de tous les élèves, amélioration et revalorisation de la condition enseignante.

Dans l'Académie pas de changement pour le SNUipp-FSU18, le SNUipp-FSU28, le SNUipp-FSU41 et le SNUipp-FSU37 qui restent tous majoritaires avec le même nombre d'élus. Pour la première fois, le SNUipp-FSU45 devient majoritaire dans le Loiret avec 5 élus sur 10 (1 siège de plus pris au SE/UNSA)! Le SNUipp36 se maintient avec 1 élu.

	CHER	INDRE	LOIR ET CHER	LOIRET	EURE ET LOIR
SNUIPP	4	1	7	5	6
SE/UNSA	3	4	0	4	1
SGEN/	0	0	0	1	0
FO	0	0	0	0	0
SUD	0	0	0	0	0

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale

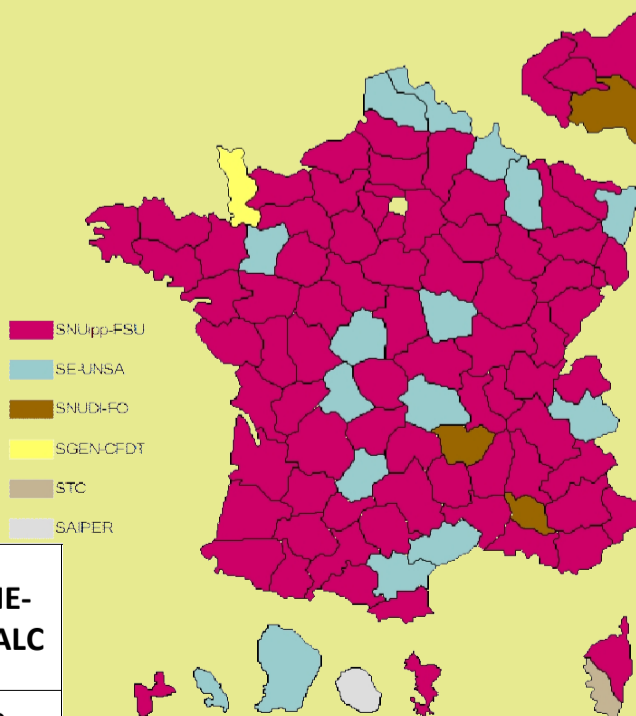
Au niveau national, avec 43,22%, le SNUipp-FSU est largement premier!

Les enseignants des écoles ont à nouveau placé le SNUipp-FSU largement en tête aux élections professionnelles du premier degré. La composition de la CAPN n'est pas modifiée avec 6 élus SNUipp sur 10. (SE/UNSA 3 élus avec 25% et FO 1 élu avec 13%).

- Inscrits : 336 503
- Votants : 152 606
- Exprimés : 148 969

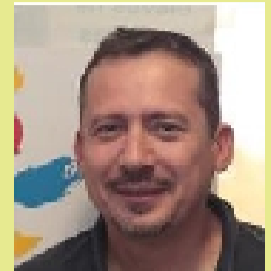
	SNUipp-FSU	SE-Unsa	FO	Sgen-CFDT	SUD éduc.	CGT Educ action	SNE-SNALC
Sièges	6	3	1	0	0	0	0
Voix	65 963	37 337	19 964	9 242	6 943	2 955	2 950
%	43,22	24,47	13,08	6,06	4,55	1,94	1,93

Résultats CAPD : 2014



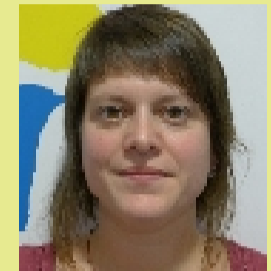
LE SNUipp-FSU est majoritaire dans 79 départements !

VOS ELUS SNUipp-FSU37



CAPD
CTSD
CDEN
CTA

Paul AGARD adj. элем
Blotterie JOUE LES TOURS



CAPD
CDAS
Conseil de formation

Elise VEYRET
Adj mat DUHAMEL



CAPD

Marie DANIEL dir mat
PREVERT CHINON



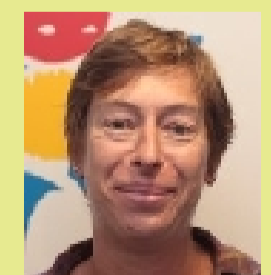
CAPD

Jacques ROBERT
poste E Bernard Pasteur
TOURS



CAPD
CHSTC

Christophe PERCHER
dir. элем. Velpeau TOURS



CAPD
CHSCT
CDAS

Sophie METZINGER
TD TRS
ST MICHEL SUR LOIRE

DANS LES INSTANCES

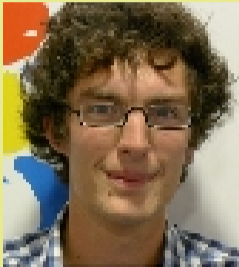
Élections à l'Education nationale les personnels choisissent la FSU ! Résultats des scrutins aux comités techniques

CAPD
CTSD
CDEN



Véronique KLEIN
Adj élém TRUYES

CAPD
Conseil de formation



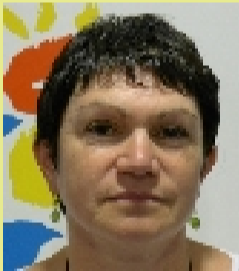
Baptiste GALBRUN
TRBD

CAPD
CTSD
Conseil de formation



Simon DELAS ADJ élém
Courier ST PIERRE

CAPD



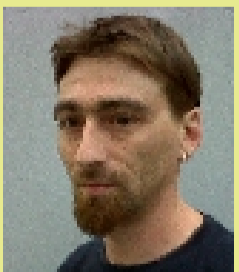
Christine GUILLON adj.
élém. NAZELLES NEGRON

CAPD
Commission de réforme



Christine GAUDIN
dir mat Bert TOURS

CAPD



Vincent MARTINEZ
Adj primaire BUISSON MOLIERE
TOURS

CTA Comité Technique Académique Orléans-Tours

Avec un peu plus de 40 % des suffrages exprimés, la FSU est placée très nettement en tête et obtient 5 sièges (sur les 10). Ce sont donc 10 représentants du personnel (5 titulaires et 5 suppléants) issus de la liste présentée par la FSU qui auront la responsabilité de siéger dans le futur Comité Technique Académique (CTA) de l'Académie Orléans-Tours.

Les 12 élus de la FSU : Stéphane RICORDEAU, Emmanuelle KRAEMER, Christian GUERIN, Véronique MERCY, Gilles PELLEGRINI, Paul AGARD, Marielle JOYEUX, Florence HALLET, Michèle CHABROL et Christophe MAYAM.

	FSU	SEUnsa	FO	SGEN	SUD	CGT	SNALC
Inscrits	37 268						
Votants	15 480						
Exprimés	14 581						
Voix	5 880	3 820	1 463	1 073	764	673	677
%	40,33	26,20	10,03	7,36	5,24	4,62	4,64
Sièges	5	3	1	0	0	0	0



CTM: Comité Technique Ministériel

Ce sont les résultats du vote au CTM qui fixent la représentativité (et les moyens qui vont avec) de toutes les organisations syndicales en lice sur le terrain de l'Education Nationale mais aussi sur celui de la Fonction Publique d'Etat. Figurent ci-dessous uniquement les résultats pour les organisations syndicales ayant obtenu au moins un siège (sur les 15).

La FSU remercie les personnels qui lui font confiance et poursuivra avec eux son action pour le développement et l'amélioration du système éducatif dans le cadre de son action pour l'ensemble des services publics.

- **Inscrits : 990 278**
- **Votants : 413 259**
- **Exprimés : 387 149**

	FSU	SEUnsa	FO	SGEN	CGT	SNALC
Voix	137 425	84 751	52 579	34 342	21 300	21 152
%	33,25	20,51	12,72	8,31	5,15	5,12
sièges	6	4	2	1	1	1

CTSD : Comité Technique Spécial Départemental

Avec 35 % des voix, la FSU d'Indre et Loire arrive très nettement en tête. Avec 4 sièges (sur 10) elle conserve sa place prépondérante au sein de cette instance ainsi que sa position d'interlocuteur incontournable. Cette instance départementale a un rôle fondamental en matière de « carte scolaire » notamment pour le 1er degré.

	FSU	UNSA	SGEN	FO	CGT	SNALC	SUD
Inscrits	7864						
Voix	1 187	654	183	740	197	86	240
%	35	19	5.4	21	6,9	5.8	7
Sièges	4	2	0	3	0	0	1



AVEC LE CREDIT D'IMPOT POUR TOUS
(imposable et non-imposable!)
66 % du montant de la cotisation est remboursé sous forme de crédit SUR VOS IMPOTS 2015!
L'attestation vous sera délivrée en temps utile.

UNE ADHESION A 150 euros REVIENT DONC A 50 euros !



ENGAGEMENT, DISPONIBILITE, SOLIDARITE

Choisir le SNUipp, c'est choisir des délégués du personnel qui portent un véritable projet pour l'école et qui le défendent au quotidien.

Voter pour le SNUipp, c'est refuser le repli sur soi et la solitude professionnelle : la formation, l'apport de la recherche, le travail en équipe et le "plus de maîtres que de classes" constituent les enjeux majeurs pour une qualité du travail retrouvée au service des élèves.

Voter pour le SNUipp, c'est choisir des délégués qui représentent tous les personnels.

Présents sur le terrain, ils agissent à vos côtés face à l'arbitraire, face à l'administration pour vous défendre et faire évoluer la réglementation en toute transparence et toute équité.

Voter pour le SNUipp, c'est choisir un syndicalisme qui débat et élabore avec tous les enseignants pour construire des alternatives aux réformes imposées.

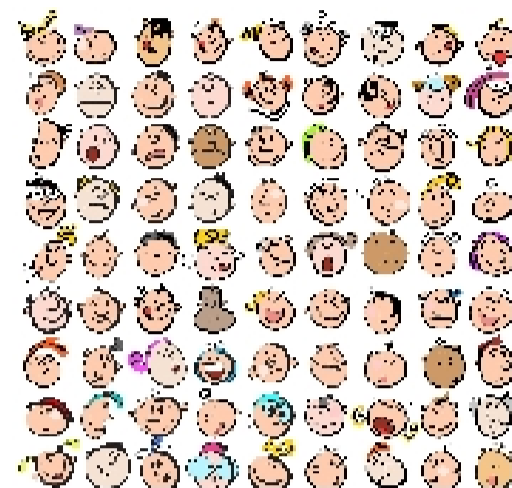
ENSEMBLE ET EFFICACES

En 25 ans, les élus du SNUippFSU ont montré leur efficacité, leur disponibilité, leur capacité à écouter, à intervenir et à aider...

Ainsi, ce sont plus 2 enseignants actuellement en activité sur 3 qui nous ont sollicités (sans compter donc les centaines d'autres partis en retraite).

Avec seulement 2,5 moyens de décharge syndicale, tout ce travail n'a été possible que par l'investissement bénévole de vos collègues du SNUipp-FSU37.

Ce travail souvent difficile et parfois ingrat est reconnu par des « petites » marques de remerciements qui nous permettent de poursuivre nos démarches.



Voici quelques exemples de témoignages :

CLAIRE: *Simplement vous dire merci pour la qualité des revues, publications, animations,...pour le temps que vous consacrez, offert à tous. Bon courage à toute l'équipe.* **ISABELLE:** *je viens d'obtenir mon poste de TD-TRS et je me sens chanceuse d'avoir eu votre soutien et tout au long de ma demande d'affectation. Merci pour vos réponses presque immédiates par mail, votre disponibilité au téléphone, vos informations tout aussi précises que rapides.* **AURELIE:** *je vous remercie encore pour m'avoir permis de toucher l'Indemnité Forfaitaire de formation.* **MARIE** *Merci pour tous les documents que vous nous avez envoyés . Sans eux, j'aurais eu beaucoup de mal à faire mon mouvement.* **ANNE:** *Nous assisterons avec ma collègue à la conférence du 5 mars. La précédente ayant été passionnante, nous renouvelons l'expérience .* **PIERRE** *Suite à votre proposition de recours au tribunal administratif, j'ai obtenu le paiement de ma prime CLIS. Merci de votre travail.* **SOPHIE** *Stagiaire , merci pour toutes les infos et le soutien que vous nous avez apportés durant toute cette année!* **MARC** *Quel travail ce KISAI-TOU37 et très utile !* **BEATRICE** *Je viens d'obtenir mon passage d'échelon. Je vous remercie pour votre intervention pour corriger cette erreur de l'administration.* **L'ECOLE DE ...** *Un petit mot de l'équipe pour vous remercier de votre travail. L'ouverture de classe nous permettra une rentrée plus sereine.* **CARINE** *Bravo pour avoir gagné le retour du droit au 80% .* **SYLVIE** *Je tenais à vous remercier pour vos interventions et votre accompagnement pour l'obtention mon allègement de service.* **LUC** *Super le retour des informations syndicales sur le temps de travail. Merci à mercredi.* **NATHALIE** *Merci de m'avoir accompagnée en audience avec mon IEN et d'avoir ainsi pu trouver une solution positive.*

QUELQUES EXEMPLES DE DOSSIERS

> TEMPS PARTIEL 80%



Après 3 ans d'interventions à tous les niveaux, une centaine de collègues d'Indre et Loire ont enfin pu disposer d'un 80% de droit !

> ISAE 1200 € (2800 enseignants)

En octobre 2016, l'ISAE est passée à 1200 euros sous forme mensualisée (86€). Le SNUippFSU qui a mené une campagne nationale pour l'obtenir, n'oublie pas nos collègues qui en sont encore exclus et poursuit ses interventions.

> **DEGEL DU POINT D'INDICE (3000 enseignants)** Même si nous sommes encore très loin des 50 points et du rattrapage de la valeur du point d'indice que nous demandons, les mobilisations sur les salaires ont permis une

première avancée en levant le gel de nos salaires. Les annonces d'un nouveau gel sont inacceptables !

> PRIME 1500 € (pour tous les T1)

L'IA refusait cette prime à une certaine catégorie de nos jeunes collègues. Nos interventions ont permis de rétablir ce droit pour une cinquantaine d'entre eux.

> IFF (pour tous les PES)

Là aussi, l'IA voulait limiter ce droit à des frais de déplacement! Nous avons permis à tous les PES de toucher cette indemnité. Grâce à notre intervention, 24 PES « oubliés » en 2015-2016 ont touché ces 1000 euros.

> PRIME DE MAT DE 150 € PAR STAGIAIRES (100 collègues)

l'IA voulait diviser la prime de 150 € entre les collègues qui accueilleraient un même stagiaire. Avec l'aide de notre secteur juridique, les MAT ont bien eu

pour 2015/16 mais aussi 2014/15 150€ par stagiaire.

> PASSAGES A LA HORS CLASSE

Le passage à 5% de promouvable à la hors classe a permis à près de 300 collègues supplémentaires de l'atteindre en 7 ans. La hors classe devrait devenir accessible à tous dans le cadre du PPCR.

> **INDEMNITE REP** Elle a été augmentée de 50% en REP et de 100% en REP + (200 collègues). *Un temps de formation sur le temps de classe a également été mis en place.*

> CONGES PARENTAUX DANS AGS MOUVEMENT (90 collègues)

Le SNUipp/FSU 37 demandait depuis 2 ans le respect de la loi en prenant en compte dans l'AGS mouvement les congés parentaux. C'est maintenant fait !

Vous informer :

Nous mettons un point d'honneur à fournir à tous une information régulière et détaillée, par notre presse départementale et nationale envoyée à toutes les écoles, la lettre électronique, le site internet, par nos permanences téléphoniques et courriers électroniques...

Nous publions également plusieurs dossiers pendant l'année : kisaitou37, dossier permutation, dossier de 14 pages pour le mouvement, compte-rendu de réunions syndicales, aide pour les entretiens direction...

Ecol'infos, Fenêtres sur cours, Pour... sans compter les numéros spéciaux (guide sécurité, Kisaitou37...) c'est presque un journal par semaine que reçoivent les écoles et les adhérents.

Parce que vous informer, c'est la première étape pour se défendre, pour agir afin de transformer l'école.

Ci-dessous des exemples de nos publications.



Kisaitou
MOUVEMENT
PROMOTIONS
PERMUTATIONS



LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE!



Pour l'équité et la transparence

Le SNUipp37 est le seul syndicat à publier les résultats du mouvement et des promotions avec les barèmes. C'est l'unique moyen dont dispose la profession pour vérifier le bon déroulement des affectations, des promotions ...

Les collègues qui ne souhaitent pas voir leur nom publié dans notre journal doivent nous l'indiquer par courrier.

QUELQUES EXEMPLES DE DOSSIERS

> **NOUVELLES REGLES TDTRS (200 collègues)** Le SNUipp/FSU37 a demandé une modification des règles du mouvement des TDTRS pour plus d'équité et de transparence. L'IA (mais surtout les collègues) a reconnu que le bilan de ces nouvelles modalités était positif.

> **ALLEGEMENTS DE SERVICES (44 collègues)** Le SNUipp/FSU académique a obtenu une dotation de 11 postes pour l'application de ce droit.

> **DROIT AU CONGE MALADIE FRACTIONNE** Pour la seconde année notre académie reconnaît officiellement le droit de fractionner le congé maladie ordinaire ou le CLM suite à nos interventions.

> **1/3 DECHARGE PEMF** Le SNUippFSU demandait le passage à 1/3 de décharge des PEMF au lieu

d'1/4. L'IA 37 a validé notre demande lors de la CAPD de juin 2016 et à nouveau pour 2017.

> **PROTOCOLE D'AIDES AUX ECOLES pour les élèves au comportement difficile.** Depuis quelques années, les écoles ont à gérer de plus en plus ce que l'on appelle les élèves ayant un trouble du comportement. Demandé par le SNUipp/FSU37, un protocole d'aide aux écoles et aux enseignants est enfin en place ! Et pour cette rentrée, un poste de conseiller pédagogique « CLIMAT SCOLAIRE » a été créé suite à nos interventions.

> **RETRAITE 70 calculs** C'est le nombre de dossiers que nous avons étudiés et calculés à la demande des collègues.

> **CAPD promotions 600 fiches contrôlées** Nous avons reçu et vérifié plus de 600 fiches de contrôle.

> **CAPD mouvement 600 fiches contrôlées et le barème respecté** En publiant le barème du mouvement, plusieurs collègues ont pu faire corriger, avec l'aide du SNUippFSU37, leur affectation et faire ainsi respecter l'équité et la transparence.

> **AUDIENCES** Les élus du SNUipp37 ont accompagné une vingtaine de collègues lors d'audiences avec leur IEN ou le DA. Il ne faut pas hésiter à solliciter notre présence qui y est plus que souhaitable pour défendre votre situation.

MOUVEMENT Indre et Loire

1 Exemple de notre travail :

TOUTES LES AIDES du SNUipp-FSU 37

Comme chaque année, le SNUipp37 va vous aider pour votre mouvement par des réunions et par ses publications.

Ce sont près de 1000 collègues qui participent au mouvement départemental sur plus de 3000 enseignants.

La complexité du mouvement (vœux géographiques, phase d'ajustement...) fait que le journal spécial mouvement est maintenant constitué d'une trentaine de pages dont certaines en couleur (cartes) :

Ecol'infos n°1 LE GUIDE (avant l'ouverture du serveur)

- ➔ 14 pages modalités et aides sur le mouvement 2018
- ➔ 4 pages fiches de contrôle enquête

- ➔ 5 pages barèmes de 2008 à 2016
- ➔ 3 pages avec tous les résultats du mouvement 2017

- ➔ Double page en couleur de la carte d'Indre et Loire et des écoles
- ➔ 4 pages : fiche de contrôle et opération transparence

ET SUR INTERNET

- ➔ 12 pages avec tous les codes pour faire votre mouvement (adjoint maternelle élémentaire primaire, direction, ASH, ZIL BD ...)
- ➔ Notre fiche de contrôle en ligne : indispensable pour vérifier votre affectation !

Ecol'infos n°2 LE SPECIAL MOUVEMENT GEOGRAPHIQUE

(après l'ouverture du serveur)

4 pages vœux géographiques avec la carte spéciale en couleur et les codes « communes »

Nom de l'école		Commune		Des collègues de l'école participant-ils au mouvement		Nombre et type de poste	
.....	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
.....
.....
.....

CODE S	Commune	Code S	Commune
01	TOURS	10	SAINT-PIERRE-DE-CHARENTAIS
02	SAINT-PIERRE-DE-CHARENTAIS	11	SAINT-PIERRE-DE-CHARENTAIS
03	SAINT-PIERRE-DE-CHARENTAIS	12	SAINT-PIERRE-DE-CHARENTAIS
04	SAINT-PIERRE-DE-CHARENTAIS	13	SAINT-PIERRE-DE-CHARENTAIS
05	SAINT-PIERRE-DE-CHARENTAIS	14	SAINT-PIERRE-DE-CHARENTAIS

L'UNITE, Au cœur de notre action !

Constater, déplorer, et s'indigner des choix qui sont imposés à l'école constituent des bases indispensables mais qui demeurent insuffisantes si elles ne débouchent pas sur une mise en mouvement pour la recherche du rapport de forces. Ce qui impose l'unité pour être simplement plus fort.

Pour la FSU et ses syndicats, en INDRE ET LOIRE, dans notre académie comme partout en France, le choix est fait, c'est celui de l'action et de l'unité.

Pour le SNUipp et la FSU37, l'unité de la profession passe par l'unité syndicale.

En 2015 et 2016, **pour le retrait de la loi travail**



En 2012, 13, 14, **pour une autre réforme des rythmes**

permettant une amélioration de la réussite des élèves et des conditions de travail des enseignants : deux journées de grèves

unitaires : le 13 NOV 2013 GREVE à l'appel SNUippFSU, SE/UNSA, CGT et SUD et le 05 DEC 2013 GREVE à l'appel SNUippFSU, CGT, SNUdiFO et SUD.



En 2013 l'unité s'est faite **pour nos salaires et nos conditions de travail,**

l'intersyndicale CGT FSU et SUD a appelé à la grève le 31 janvier. A la suite de cette journée, la journée de carence a été supprimée et l'ISAE s'est mise en place.



En 2010/11 l'unité s'est faite lors des mouvements

pour la défense des retraites avec l'intersyndicale CGT CFDT FSU UNSA CFTC et SUD.



Localement, **pour la carte scolaire** des initiatives intersyndicales se sont faites (SNUipp/FSU, SE/UNSA et SNU-DIFO) et de manière académique dans le cadre du groupe des 25 (SNUipp/FSU, SE/UNSA, SGEN:CFDT et SUD).

Le Snuipp37 avec la FSU37 est bien déterminé à prendre toute sa place dans la bataille

Contre les manœuvres de l'extrême droite

au sein de notre école publique comme elle le fait déjà au-delà avec la CGT et SOLIDAIRES.

Avec le **collectif précaires 37**, la FSU 37 se mobilise contre la précarité avec les EVS, AVS..

Cette démarche impose une volonté de notre part s'opposant à des attitudes de renoncement, ou à des postures qui encouragent au final l'immobilisme ou le découragement et qui dans tous les cas empêchent l'unité syndicale.



Vous écouter et vous aider au quotidien



Les élus du personnel SNUipp sont disponibles et à l'écoute de tous, ils interviennent et agissent dans les commissions paritaires (CAPD, CHS, CA et CSP IUFM, CTP, CDEN ...), en

direction des IEN et du DA.

Ils défendent et représentent les collègues, tous les collègues, sans vérifier, au préalable, si le collègue est « syndiqué » ou « non syndiqué ». Nous effectuons cette démarche de manière volontaire, c'est un choix délibéré de solidarité.

Ils sont garants de l'équité et de la transparence lors de la carte scolaire, des promotions, du mouvement... Avec vous, ils cherchent à améliorer les règles départementales : enquête, réunions...

Vos collègues du SNUipp FSU 37 remercient de leur confiance les enseignants, les écoles, les EVS qui les ont sollicités en 2016 2017 :

- ➔ plus de 600 fiches de contrôles pour le mouvement, 600 pour les promotions,
- ➔ près de 600 dossiers qui ont demandé une intervention de notre part (ineat/exeat, frais de déplacement, temps partiels, congés...), dont près de 200 qui ont demandé une étude plus longue et/ou une intervention en direction de l'inspection académique ou des inspecteurs de circonscription.
- ➔ une centaine de demandes pour un calcul de retraite...
- ➔ et des centaines de mails et de réponses aux téléphones (plus de 3500!).

Votre syndicat est de plus en plus sollicité, sa presse régulière et transparente est lue : ainsi son site internet a été visité plus de 20 000 fois lors du mouvement.



Depuis maintenant 6 ans, répondant à une demande de la profession pour compenser l'absence de comité d'entreprise. Le SNUippFSU37 donne accès aux tarifs CE pour les enseignants. Nous répondons chaque année à des dizaines de demandes!

Votre avis, ça compte !

Le SNUipp-FSU 37 rencontre régulièrement la profession lors des réunions d'infos syndicales et consulte les enseignant-es (rythmes, réalité du temps de travail). C'est une de ses marques de fabrique.

EXEMPLES

◆ SEPTEMBRE 2017

Consultation nationale sur la signature ou non du PPCR par la FSU

**PROTOCOLE
CARRIÈRE
& SALAIRES**



◆ 18 mars 2017 : 120 personnes à la réunion/conférence organisée un samedi matin avec Viviane BOUYSSÉ par le SNUipp-FSU ! Une matinée qui restera gravée dans l'esprit de beaucoup d'entre nous par la qualité du propos de notre invitée !!!! Vous trouverez le diaporama de cette conférence en pdf sur notre site.



Pour échanger, débattre...

Le SNUipp/fsu depuis sa création a la volonté de rencontrer la profession pour débattre, l'entendre et répondre à ses attentes.

C'est donc ensemble que nous débattons lors des réunions

de secteurs, des réunions syndicales, des conseils syndicaux départementaux... ;c'est ensemble que nous décidons et mettons en oeuvre les mobilisations.

Le SNUipp37 propose des dizaines de réunions tout au long de l'année :

- Réunions cantonales
- Réunions syndicales sur une dizaine de secteurs d'Indre et Loire
- Réunions sur des questions liées au CAPD : mouvement, permutations...
- Réunions avec des chercheurs afin de disposer de leur expertise pour nos revendications pour l'école de la réussite de tous.

En 2016 2017, ce sont plus de

500

enseignants du premier degré qui y ont participé!



PRES DE 150 COLLEGUES ONT PARTICIPE A UNE OU PLUSIEURS DES 7 INTERVENTIONS PROPOSEES!

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
**DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE!**



Pour défendre efficacement les droits de chacun !

VOS ELUS DU SNUipp interviennent dans le respect des règles :

1° Ils indiquent toujours aux collègues les règles et ne prétendent jamais qu'une simple intervention de leur part permettrait de passer outre celles-ci.

2° Ils interviennent en capd pour l'ensemble des collègues concernés par une situation et pas seulement pour 1 seul cas en « oubliant » les autres. Ils portent la demande d'un collègue si elle ne lèse personne et si elle est appliquée à tous.

3° Ils proposent lors des groupes de préparation du mouvement des modifications de règles permettant de répondre aux attentes des personnels.

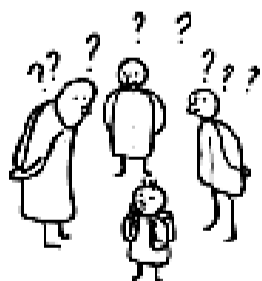
4° Ils consultent la profession : voir enquête sur la réforme des rythmes.



20-21-22
OCTOBRE 2017

PORT LEUCATE

17^e

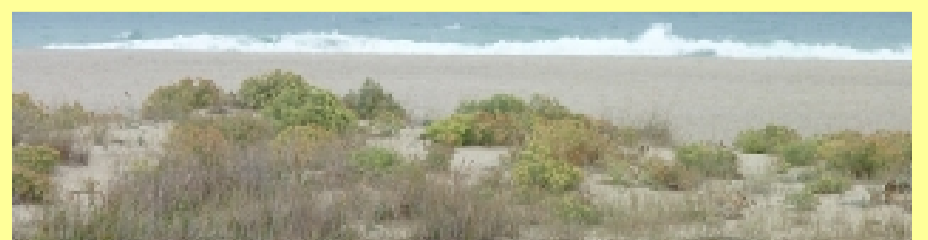


UNIVERSITÉ
d'automne
du SNUipp-FSU

Pour la dix-septième année consécutive, en réunissant chercheurs et enseignants, le SNUipp-FSU poursuit son ambition de participer à la transformation d'une école en quête de la réussite de tous les élèves. Faire avancer l'école ne peut se faire qu'en réinterrogeant notre métier, dans son contenu comme dans les conditions qui nous permettent de l'exercer.

Le SNUipp-FSU vous propose un espace et un temps pour rencontrer la recherche, alimenter votre réflexion professionnelle et vous ressourcer à la fontaine de la pédagogie.

C'est au bord de la mer, sous le soleil et les grands vents du Sud-Est, dans une ambiance d'échanges aussi sérieux que chaleureux qu'on se construit, sans en avoir l'air, des petits plus pour son métier, en rêvant ensemble de l'école qu'on espère. Et puis, il y a la soirée festive...



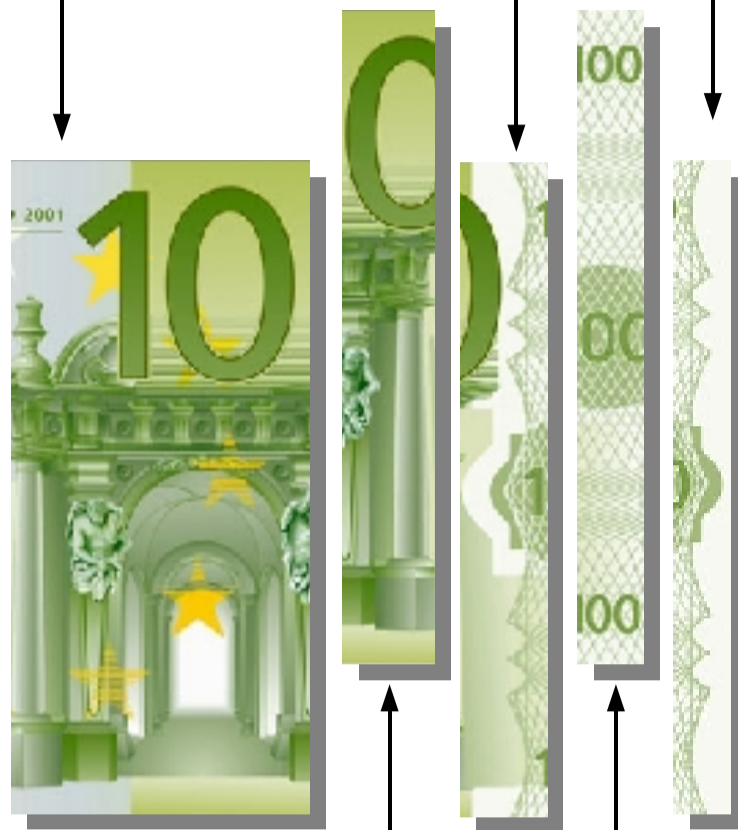
Intéressés ? Dépêchez-vous. A 115 euros pour trois jours (conférences, hébergement et repas compris), vous êtes nombreux à lever le doigt... et le nombre de places est limité.

> QUE FAIT LE SNUipp-FSU AVEC 100 EUROS DE COTISATION ?

Part pour la publication Ecol'infos du SNUippFSU 37 (impression, tarif postal, informatique, papier ...)

Frais de déplacements (Réunions, audiences, ...)

Courriers timbrés



Part reversée au Snuipp-FSU national pour son fonctionnement, ses publications (Fenêtres sur cours, Pour...)

Téléphonie, internet...

Divers : colloques, matériel manifestation ...

A quoi sert l'argent de votre adhésion?

Au SNUippFSU, toute votre adhésion est utilisée pour la défense et la promotion du service public d'éducation et de notre profession. Nous avons fait le choix de laisser des moyens importants dans les départements afin d'être plus efficaces. C'est pour cela que le SNUipp-FSU est le seul à maintenir une véritable presse syndicale, propose de nombreuses réunions, informe, aide et suit des centaines de dossiers toute l'année...



L'adhésion coûte cher?

OFFREZ-VOUS UN CAFÉ ENGAGÉ PAR SEMAINE

Et oui, avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour les non imposables. Et encore, c'est sans prendre en compte les acquis qui s'appliquent à tous et obtenus grâce à l'action syndicale : suppression de la journée de carence, ISAE, augmentation du nombre de passages à le hors classe qui va aussi lever les blocages des échelons 8, 9 et 10, retour du temps partiel 80% payé 85%... Le SNUippFSU37 propose également (il est aussi le seul) des tickets cinémas, piscine, spectacles... au prix des comités d'entreprises permettant plusieurs dizaines d'euros d'économie ! Au final, adhérer au SNUippFSU n'est pas un coût au contraire! En moyenne une cotisation équivaut à 50 € par an... 1 € par semaine ! Pas cher pour recevoir les différents journaux départementaux et nationaux et bénéficier de différents services. Essentiel pour éditer et acheminer les journaux, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet... Le SNUipp-FSU n'est pas subventionné et ne vit que des cotisations de ses membres : c'est la garantie de son indépendance (voir idée 2 p7).

> 66 % DE CREDIT D'IMPOT ! KESACO ?

Un crédit d'impôt est une somme soustraite du montant de l'impôt sur le revenu à payer avant imputations.

Il peut vous être remboursé, en totalité ou partiellement, dans les 2 cas suivants :

- si son montant dépasse celui de votre impôt,
- ou si vous n'êtes pas imposable.

Concrètement, cela veut dire que pour 100 € de cotisation :

> vous avez une réduction de 66 euros sur vos impôts sur le revenu

> ou que ces 66 euros vous sont restitués si vous n'êtes pas imposable.

Impôt avant imputations	2147
Vos cotisations syndicales	- 66
Impôt sur le revenu net	2081



Sur 100 €, l'adhésion revient donc à 34 euros

L'adhésion au SNUippFSU est donc plus élevée?

Notre adhésion n'est pas plus élevée que celle des autres et même moins. Nous avons calculé qu'elle était en moyenne 10 à 15% moins importante que celle des autres organisations présentes en CAPD!

Si nous pouvons faire plus en terme de presse syndicale, d'information, d'aide, de réunions... c'est parce que nous avons un nombre important d'adhérents. Mais pas uniquement, car sinon les autres syndicats qui indiquent tous des chiffres d'adhésion importants, feraient la même chose que nous. C'est donc aussi un choix, que nous faisons, d'utiliser votre adhésion pour vous servir au maximum!

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

ALLIANCE DES SYNDICATS DE MAÎTRES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

www.de.la.celul.en.fr/1/indications

Pour être écouté, conseillé et aidé
Je contacte mes collègues ...

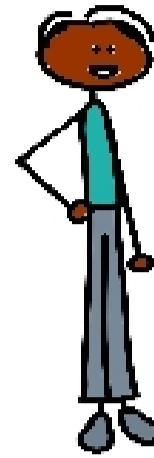
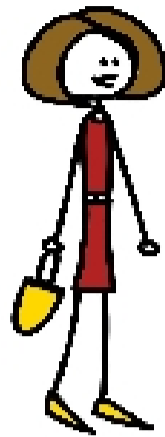
Pouvoir être informé, conseillé et aidé, afin de faire respecter ses droits, être accompagné face à l'administration... ne pas rester seul, isolé face aux difficultés du métier...

Le SNUippFSU aide et informe tous les collègues qu'ils soient adhérents ou non. C'est bien chaque adhérent qui par son engagement permet au syndicat de fonctionner ne serait-ce que financièrement :

lettre, téléphone...

Adhérer : c'est pouvoir être contacté rapidement en cas de besoin, c'est recevoir chez soi les résultats des promotions, du mouvement... avec les barèmes pour les vérifier en toute transparence.

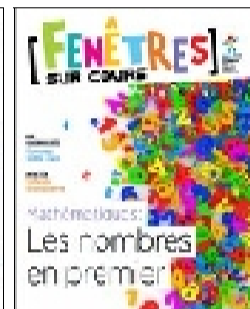
Les adhérents reçoivent systématiquement tous nos dossiers pour les différentes commissions paritaires : mouvement, promotion, formation...



Pour être informé régulièrement et en toute transparence :
Je suis abonné à ses publications...

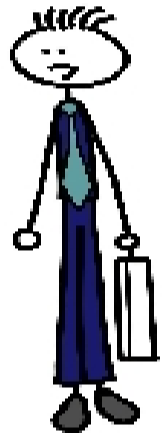
Le SNUipp et la FSU ont une presse régulière qui parle de notre métier et de notre carrière, qui permet de connaître ses droits ...
Le SNUippFSU envoie en début d'année sa presse à toute la profession.

Les adhérents reçoivent toute l'année (presque chaque semaine) une publication : « écol'infos » pour le SNUipp37, « fenêtres sur cours » pour le SNUipp national et « Pour » de la FSU.



Pour agir pour l'École, mes droits, mon avenir...
J'agis dans l'unité...

Pour la FSU et ses syndicats, en INDRE ET LOIRE, dans notre académie comme partout en France, le choix est fait, c'est celui de l'action et de l'unité.



Le SNUipp, avec la FSU, fait le choix de la mobilisation et de l'unité.

L'unité s'est faite lors des mouvements pour la défense de l'École publique et de ses personnels, localement, pour la carte scolaire par exemple.

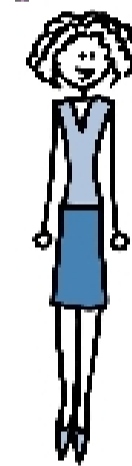
Nous nous sommes particulièrement engagés dans la défense des RASED notamment dans le cadre du collectif : associations et syndicats.

L'école et notre profession ne peuvent se permettre d'adopter des attitudes de renoncement, ou des postures qui encouragent au final l'immobilisme ou le découragement et qui dans tous les cas empêchent l'unité de la profession.



Pour l'avenir de l'École et de notre profession...
Je participe aux réunions, je donne mon avis.

Échanger, débattre, donner son avis...



Le SNUippFSU propose chaque année des dizaines de réunions qui sont ouvertes à tous et toutes où chacun peut s'exprimer en toute liberté. Il permet aussi à ses adhérents de participer aux instances du syndicat pour en définir ses orientations lors de la préparation des congrès ainsi que par des votes sur des tendances.

Il aide aussi financièrement les adhérents qui souhaitent participer à des colloques ou encore à notre université d'automne ...

Il consulte régulièrement la profession. Ainsi, il propose en ce moment une grande consultation sur nos salaires et notre carrière.



1) A QUOI CA SERT ?

Être syndiqué-e, c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

2) LE SYNDICAT EST-IL INDÉPENDANT ?

On ne le répétera jamais assez... Ce sont les syndiqué-es, et eux seuls, qui élaborent la

«politique» du syndicat. Les différentes instances (conseil syndical, congrès...) sont ouvertes à toutes celles et tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

3) LE SYNDICAT EST ÉLOIGNÉ DE MES PRÉOCCUPATIONS...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions

sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, avec les personnels, à un moment ou un autre, par le SNUipp-FSU.

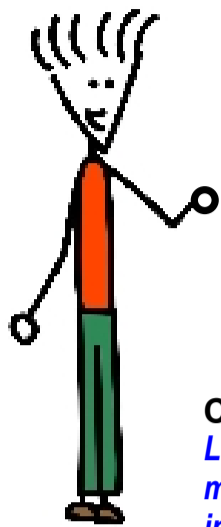
4) LE SYNDICAT CA PREND DU TEMPS

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues : dans son école, son secteur, son département...

5) LE SYNDICAT EST-IL EFFICACE ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé. Ensemble, on fait avancer nos droits, l'École et la société.



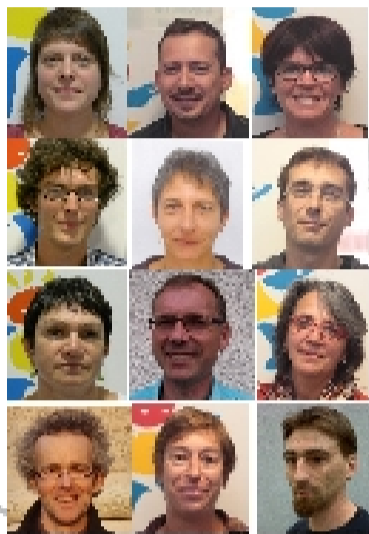


**Pour être représenté et défendu en toute équité
Je saisis mes élus...**

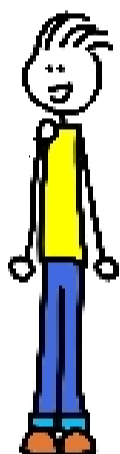
**Être représenté dans les instances CAPD
CTSD CHSCT...**

Le SNUippFSU 37 est majoritaire dans toutes les instances d'Indre et Loire, de

l'académie et au niveau national, ses élus peuvent donc suivre et intervenir dans toutes les instances sur votre situation : congés, promotion, mouvement, changement de département... Etant majoritaire, son expression est primordiale lors de ces réunions.



**Pour avoir droit aux services du syndicat
J'ai un code personnel,
droit à des réductions d'impôts,
accès au comité des écoles 37 ...**



> Chaque adhérent a un code personnel sur sa carte qui lui permet d'accéder de manière sécurisée et dans le respect des directives de la CNIL à son résultat de promotion, d'affectation... directement sur notre site.

**UNE ADHESION
A 120 EUROS REVIENT A
40 EUROS
APRES DEDUCTION DES
IMPOTS SOIT ENTRE
4 ET 6 EUROS PAR MOIS !**

> Les 2/3 de l'adhésion 2017/2018 sont à déduire des impôts de 2019.

> La carte lui permet aussi d'avoir accès au comité des écoles37 qui propose de nombreuses réductions :

cinéma, piscines, spectacles, bowling, zoo...

**A voir sur notre site
<http://www.snuipp37.fr>
les dizaines de propositions au tarif CE.**



LA PROXIMITE ET L'EFFICACITE DANS LES INSTANCES

- intervenir et défendre les personnels en CAPD et en rendre compte,
- être disponibles, à l'écoute des revendications,
- accompagner les demandes au quotidien (permanences mouvement, promos, ESPE...)
- garantir un paritarisme transparent à la portée de toutes et de tous
- informer la profession (stages et permanences mouvement, site internet, 1/2 journées d'info) en toute transparence



CONSTRUIRE ENSEMBLE LA TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE

- être une réelle force de proposition, en s'appuyant sur l'expérience des collègues, mais aussi celle des chercheurs et des formateurs
- organiser des colloques (rythmes scolaires, maternelle, inégalité scolaire...),
- programmer des stages de formation (ASH, SEGPA, Sécurité-responsabilité, débuts de carrière, carte scolaire, direction, école rurale...)
- garantir et développer le droit à la formation continue
- maintenir et développer la maternelle, les REP, les écoles en zone rurale
- développer les partenariats (parents d'élèves, associations complémentaires de l'École Publique, CNRS)

AMELIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

- une meilleure carte scolaire, à la maternelle et en élémentaire (pas plus de 24 élèves par classe, 20 en REP, prise en compte des 2 ans)
- pour le droit à la santé, développer une véritable médecine du travail dans l'Éducation Nationale
- plus de temps et de moyens pour la direction et le fonctionnement de l'école
- porter la revendication salariale pour une juste reconnaissance de notre métier
- programmer des recrutements à la hauteur des besoins (travail en équipe, formation continue, remplacement, ASH...) pour plus de maîtres que de classes
- des moyens pour une intégration réussie des élèves handicapés
- la prise en charge par l'Éducation Nationale des frais professionnels (équipement informatique, documentation...)

UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DU METIER

- intégrer tou(te)s les instits avec reconstitution de carrière
- obtenir le droit au logement pour tous
- débloquer les 8° 9° et 10° échelons et transformer rapidement la hors classe en échelons supplémentaires accessibles à tous.
- améliorer les perspectives de carrière par l'avancement le plus rapide
- réclamer une progression du pouvoir d'achat égale, à minima, au rattrapage des pertes antérieures
- rembourser les frais de déplacement des personnels « roulants »

INSCRIRE NOTRE ACTION DANS UN CADRE INTER-PROFESSIONNEL

- défendre un service public d'éducation de qualité, garant de la laïcité et de l'égalité sans discrimination aucune
- promouvoir une protection sociale de qualité pour tous (révision des réformes de la protection sociale : retraite, accès aux soins fondés sur la solidarité et la répartition...)
- réduire le temps de travail (21h + 3 avec une étape immédiate à 24h +3 pour les enseignants du 1er degré)

6) LE SYNDICAT NE S'OCCUPE PAS ASSEZ DE PEDAGOGIE...

Voir idée n°7.

7) LE SYNDICAT S'OCCUPE TROP DE PEDAGOGIE

(Voir l'idée n° 6 !) En fait, il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp-FSU. Défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects, souvent liés, sont traités, sans exclusive.

8) LE SYNDICAT FREINE TOUTE ÉVOLUTION DU MÉTIER

Ce serait plutôt le contraire. En posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp-FSU participe à l'évolution du métier.

9) LE SYNDICAT EST CORPORATISTE !

Les élu-es du SNUipp-FSU jouent pleinement leur rôle de représentantes du personnel dans les commissions paritaires en garantissant transparence et équité. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections paritaires, en progrès constants. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n°3,6,7,8...).

10 ADHERER M'ENGAGE ?

Adhérer ce n'est pas comme s'engager dans l'armée ! Vous ne devez pas automatiquement faire grève, ni participer à nos réunions, ni être toujours en accord avec nous ! Le syndicat que nous proposons est un syndicat qui informe afin de débattre et agir. Chacun y apporte, en fonction de son propre choix, ses analyses; ses propositions, sa participation aux initiatives.

SUITE DE LA PAGE 2

Ce manque d'enseignants devrait alerter notre hiérarchie sur le climat dans les écoles : les enseignants sont épuisés et confrontés de plus en plus à des agressions.

Le médiateur de l'Éducation Nationale souligne que "Si l'école se doit d'être bienveillante à l'égard des élèves, elle se doit de l'être à l'égard de tous les membres de la communauté scolaire. Le bien-être des personnels est constitutif du climat scolaire qui fait réussir les élèves." "L'école doit savoir écouter et repérer la souffrance qu'induit l'exercice d'un métier d'autant plus difficile qu'il subit de profondes mutations. La prévention des risques psychosociaux ne peut pas rester au niveau du texte ou à la pose des cadres d'actions". "Des risques psychosociaux sont liés à un excès de travail, un manque de personnels, un management inapproprié, une réforme ou une réorganisation. "Un phénomène demeure et permet aussi à ces problèmes de perdurer : la trop fréquente solidarité hiérarchique. L'encadrement supérieur peut avoir tendance à défendre la hiérarchie intermédiaire et ne pas donner suite au signalement fait par l'agent."

Dans le rapport de la DEP sur les risques psychosociaux, il est indiqué que "les enseignants du 1er degré sont, de loin, les plus exposés à l'intensité et à la complexité du travail."

"Plus de 30% des enseignants déclarent que les personnes qui évaluent leur travail ne le connaissent pas bien." "38% des PE estiment que leur supérieur hiérarchique ne les aide pas à mener à bien leur tâche (contre 20% en moyenne et 15% dans le privé). 92% des PE ont dû "calmer" des parents et 38% ont été victimes d'une agression verbale.

> MOI, MINISTRE DE L'ÉDUCATION, JE CONDAMNE A PERPETUITE L'ÉCOLE PRIMAIRE AU SOUS INVESTISSEMENT

L'épisode caniculaire a mis en avant notamment dans les médias le sous investissement de l'école maternelle et primaire en France ! Notre école n'est pas ou à de rares exceptions entrée dans le XXI^e siècle. Elle est totalement dépendante des moyens budgétaires des communes ou aux choix politiques des élus locaux. Nous sommes toujours pour la très grande majorité des classes à l'heure du tableau « vert », de la craie ... et à la chasse aux euros pour permettre de financer les actions pédagogiques. La France est l'un des pays d'Europe qui investit le moins dans son école primaire, les inégalités entre communes sont colossales (de 1 à 10 en moyens financiers). A quand une vraie priorité à l'école primaire permettant de la doter des nouvelles technologies, de locaux permettant de travailler différemment en permettant à tous les acteurs de bien vivre à l'école, mais aussi l'accueil des élèves en situation de handicap ...

> ET ENFIN MOI, MINISTRE DE L'ÉDUCATION, JE JOUE AVEC LES DROITS DES ENSEIGNANTS ET LEUR SANTÉ

Il semble également, que cette fin d'année, nous recondamne à la suppression du peu de médecine de prévention dont nous disposons. Le Médecin de prévention qui était en Indre et Loire quitte ses fonctions et ne sera pas remplacé. Dans le même temps, le rectorat refuse d'appliquer les dispositifs ministériels pour nos collègues en situation de handicap en lien avec une maladie. Ainsi, plusieurs collègues se voient refuser un allègement de service malgré toutes nos interventions. Le dernier argument avancé par le rectorat pour réfuter nos arguments est que les bilans annuels du ministère sont faux ! En effet, nous démontrions que l'Académie n'avait pas augmenté suffisamment les moyens pour les allègements de services notamment pour le premier degré. Lire en page 7 notre courrier à Mme la Rectrice et aux IA.

Le rectorat remet également en question des droits à détachements, à disponibilités, aux congés parentaux et limite les changements de départements... tout cela en raison du manque d'enseignants !

Avec le SNUipp-FSU, dès la rentrée, interpellons le ministre pour lui dire que pour lutter contre les inégalités et pour la réussite de tous nos élèves, il y a urgence à agir sur le fond : réduction des effectifs, formation initiale et continue de qualité, maîtres supplémentaires et Rased en nombre suffisant, temps pour travailler en équipe, reconnaissance du travail invisible et fin des APC, de bonnes conditions pour réussir l'inclusion et soutien à ceux qui la mettent en œuvre, confiance dans la professionnalité des enseignants.

> DECRET RYTHMES

Un vote « pour » mais pas de blanc-seing au ministère !



Lors du CSE du 8 juin, le SNUipp-FSU vote pour la mise en place d'un nouveau décret offrant la possibilité d'une semaine de 4 jours partout où les dysfonctionnements rendent insatisfaisants l'actuel système. Il rappelle surtout que la réussite de tous les élèves est essentiellement liée à d'autres facteurs : baisse des effectifs, formation, amélioration des conditions de travail des enseignants notamment. Il s'opposera à toutes mesures de régression pour l'école.

"Le SNUipp-FSU a été très critique sur la réforme des rythmes de 2013 qui, partant le plus souvent des contraintes des collectivités territoriales et oubliant parents et enseignants, n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves.

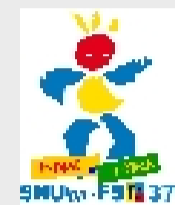
Résultats du vote des organisations syndicales du premier degré sur le projet de décret "rythmes" :

> **POUR : 21 (SNUipp-FSU, SNE)**

> **CONTRE : 35 (SE-UNSA, SUD, SNUDI-FO)**

> **ABSTENTION : 1**

> **REFUS DE VOTE : 15 (SGEN-CFDT, CGT)**



Une réelle prise en compte des rythmes de l'enfant, la nécessité d'un service public d'activités péri-éducatives de qualité et équitable sur tout le territoire sont pourtant des sujets importants pour la réussite de tous nos élèves. C'est pourquoi le SNUipp a constamment porté la nécessité d'une remise à plat du décret « Peillon » parce qu'il imposait de manière uniforme la semaine de 4,5 jours à toutes les écoles et parce qu'il donnait trop de poids aux collectivités locales.

Le nouveau décret permet, « sous conditions », des évolutions souhaitées par les enseignants. Il ouvre la porte aux 4 jours sans pour autant refermer celle des 4,5 jours qui doivent perdurer partout où les conseils d'école le demandent.

Le SNUipp-FSU n'est pas dupe d'un décret pressé par le calendrier électoral. Il se préoccupe de cette précipitation qui impose aux écoles, aux familles et aux collectivités locales des modifications importantes de la semaine scolaire à trois mois de la rentrée scolaire. Ce décret orchestre également un désengagement de l'État dans le domaine du périscolaire sans se préoccuper de la situation de l'emploi de milliers de personnels territoriaux.

La consultation nationale sur la réforme des rythmes menée par le SNUipp a recueilli en quelques jours près de 30 000 réponses. Dans un contexte de conditions de travail difficiles, les enseignants des écoles rappellent leurs exigences. S'ils veulent majoritairement avoir la possibilité de pouvoir travailler sur 4 jours, ils savent aussi que l'essentiel est ailleurs. Ils demandent en tout premier lieu une baisse des effectifs par classe, particulièrement élevés dans notre pays. Ils demandent la reconnaissance de tous leurs temps de travail et revendiquent la possibilité de pouvoir travailler en équipe. Ils réclament enfin d'être formés et d'être aidés pour réussir l'inclusion de tous leurs élèves.

Le SNUipp-FSU votera pour ce projet de décret lors du CSE aujourd'hui. Un vote qui prend acte de la volonté majoritaire de la profession de pouvoir bénéficier d'organisations de la semaine sur 4 jours ou 4 jours et demi, mais qui ne constitue nullement un blanc-seing à la politique éducative du gouvernement.

Chaque fois que cela sera nécessaire le SNUipp-FSU s'opposera à des mesures de régression pour l'école. C'est la raison pour laquelle il continue de s'opposer à la suppression des « Plus de maîtres que de classes » par le ministère sans aucune concertation et sans aucune évaluation du dispositif. Il demande au contraire la généralisation d'un dispositif dont les premiers retours sur le terrain montrent la pertinence dans la lutte contre les inégalités."

Alors que le Comité technique ministériel examine le projet de décret sur les rythmes scolaires, le SNUipp-FSU rend publics les résultats de sa consultation auprès des enseignants des écoles sur son site.



CE JOURNAL EXISTE GRACE AUX ADHERENT-E-S ! VOUS AVEZ BESOIN DU SNUipp? LE SNUipp A BESOIN DE VOUS!



édito

Vous êtes tous les ans de plus en plus nombreux à solliciter vos collègues du SnuippFSU37 pour :

- > une information, une aide, un conseil...
- > vous défendre face à l'administration
- > corriger une erreur de salaire, de frais, d'indemnité...
- > disposer de nos publications
- > pour ouvrir une classe dans votre école
- > pour nos documents, aides et suivi pour votre mouvement, votre ineat:exeat...
- > ...

A chaque fois, vos collègues du SNUippFSU37 ont été là pour vous répondre et vous accompagner. Mais il faut que vous sachiez que le SNUippFSU ne dis-

pose que des moyens financiers et humains apportés par ses adhérents ! C'est donc bien votre collègue de la classe d'à côté qui en adhérant au SNUipp-FSU nous a permis de vous répondre, de vous aider...

Cet exercice de solidarité repose sur une démarche individuelle au service de toutes et tous. Sans eux, rien n'est possible... sans vous non plus!

Cet édito est clairement un appel à adhérer pour renforcer votre syndicat.

Vous pouvez adhérer en 6 fois sans frais par prélèvement (voir bulletin papier) et par CB sur internet.

Enfin pour rappel, 66% du montant de l'adhésion sont remboursés sous forme de crédit d'impôts!

Paul AGARD
Secrétaire
départemental

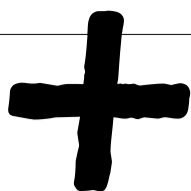


POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE



ENCART A

Le



VITE

Adhérer au SNUipp-FSU

aux adhérents

- Recevoir toute la presse du SNUipp : Ecol'infos, fenêtre sur cours et de la FSU (presque une publication par semaine)
- Avoir une aide et un suivi individuels et personnalisés
- Participer aux congrès, consultations et aux votes qui déterminent les choix du syndicat lors des grands débats qui traversent la profession
- Participer aux réunions, colloques, congrès sur le métier, l'école mais aussi sur des questions qui touchent la société
- Mise à disposition d'enveloppes « libre réponse » pour les votes, les capd...
- Prélèvement en 6 fois de l'adhésion sans frais supplémentaires
- Réduction d'impôts de 66% de la cotisation

➤ NOUVEAU tickets à prix réduits RESERVE AUX ADHERENTS SNUipp/FSU 37

De nombreux collègues nous sollicitaient sur ce point.

Dans l'enseignement, nous ne disposons pas de comité d'entreprise. Il ne s'agit pas d'en mettre un en place, nous n'en avons pas les financements qui proviennent des cotisations

patronales qui n'existent pas chez nous.

Néanmoins, nous pouvons par le biais de notre syndicat disposer de prix intéressants :

les tarifs accordés aux CE.



Et si vous mettiez
un bonhomme
dans votre sac d'école !

s'informer s'exprimer débattre se défendre agir transformer

Plus nombreux, plus forts, plus efficaces...

Se syndiquer c'est une démarche individuelle au service de tous, c'est aussi un acte de solidarité. Par leur adhésion, les collègues donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies tant au niveau département que national



Ils permettent à notre fédération syndicale, la FSU, d'exister.

L'information régulière et détaillée que nous mettons un point d'honneur à fournir à l'occasion des principales étapes du paritarisme, lors des mouvements sociaux, sur tous les points d'actualités qui nous concernent, qui concernent notre profession, ce sont les collègues syndiqués qui la rendent possible pour toute la profession.

Ce sont aussi les adhérents qui assurent la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à impulser l'action localement, départementalement, à participer aux initiatives nationales, voire même internationales.

Les avancées obtenues, rappelons-le, bénéficient à tous.

Depuis sa création, le SNUipp s'est fixé des objectifs élevés : développer le Service public d'éducation au bénéfice de tous les élèves, défendre les personnels, améliorer les conditions de travail. Avec la FSU il est particulièrement actif dans le mouvement social. Il entend contribuer à une société plus égalitaire et plus solidaire.

Les attaques de ces dernières années contre l'école et nos métiers montrent à quel point nous devons nous serrer les coudes, à quel point il faut être combatifs et unis, combien nous avons à convaincre au-delà de nos rangs, combien il nous faut faire partager nos ambitions.

Adhérer, c'est apporter sa contribution au développement, à la solidification de l'édifice collectif, c'est se donner les moyens d'agir sur l'avenir. Rappelons, enfin, que 66 % du montant de la cotisation sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu ; c'est aussi une possibilité de prélèvement automatique en 6 fois gratuitement. C'est loin d'être l'argument prédominant mais c'est un fait qui peut vous aider en cas de difficultés financières.

Alors ?

Ça vaut vraiment le coup !

Sur <http://www.snuipp37>



Bulletin d'adhésion 2017/2018

Inscrivez-vous au SNUipp d'Indre et Loire
SNUipp/FSU 37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN



Nom : de jeune fille :

Prénom : Date de sortie IUFM:

Adresse personnelle :

.....

Adresse électronique :

Tél :/...../...../...../..... portable :/...../...../...../.....

Date de naissance :/...../19..... Corps :

Adresse professionnelle :

.....

fonction :

Nomination : définitive provisoire temps partiel dispo

Echelon : Montant de la cotisation (voir tableau) : €

Date : Signature :

Le SNUipp 37 utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecol'infos, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Tableau des cotisations

Echelon	Coût adhésion à payer (en gras)										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
> INSTIT							125	134	141	149	163
après déduction fiscale							42	45	47	50	54
> PE	109	118	123	132	140	149	157	167	179	196	209
après déduction fiscale	36	39	41	44	47	50	52	56	60	65	70
>PE Hors Classe	157	176	192	204	219	235	249				
après déduction fiscale	52	59	64	68	72	77	82				

TEMPS PARTIEL Montant de la cotisation X %
avec un minimum de 88 euros

COMMENT ADHERER ?

> **Par paiement par chèque** : retournez le bulletin et le paiement.
Adhérent 2016/17 : vous devez reprendre votre adhésion par CB, chèque ou prélèvements.

> **Par paiement par prélèvement** : en 6 fois sans frais par prélèvement automatique à partir du mois de NOVEMBRE : remplir l'autorisation de prélèvement, la signer **et joindre un RIB ou RIP**.

Adhérent 2016/17 : vous recevrez un courrier vous indiquant le renouvellement automatique de votre adhésion. Vous n'avez rien à faire.

> **Par paiement par internet en 1 à 4 fois** par carte bancaire directement sur notre site sans frais.

Adhérent 2016/17 : vous devez reprendre votre adhésion par CB, chèque ou prélèvements.



Je demande à la section d'Indre & Loire du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section d'Indre et Loire du SNUipp.

Cotisation supplémentaire

Dir 2 à 4 cl	+ 5 €
DIR 5 à 9 cl	+ 9 €
DIR 10 cl et +	+ 12 €
PE spécialisé	+ 5 €
NBI CLIS ULIS SEGPA	+ 8 €
IMF IEN	+ 12 €
IMF IUFM	+ 8 €
DIR SEGPA	+ 15 €

Autres situations

M2	22 €
PES	92 €
RETRAITE < 1525 €	106 €
RETRAITE > 1525 €	117 €
AVS	75 €
DISPO	88 €

CREDIT D'IMPOT POUR TOUS
(imposable et non-imposable!)
66 % du montant de la cotisation est remboursé sous forme de crédit d'impôt.
L'attestation vous sera délivrée en temps utile.

PROMOPARC : CE37
Je demande à souscrire à ce service et je joins un chèque de 1.5 € à l'ordre du SNUipp37.
Je recevrai un code pour accéder au site.
 OUI NON

PAIEMENT FRACTIONNE EN 6 FOIS : MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Paiement : Récurrent

Débitteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

Identifiant Créancier SEPA :

FR 78ZZZ411826
Nom : SNUIPP 37
Adresse : 18 rue de l'Oiselet
Code postal : 37550
Ville : SAINT AVERTIN
Pays : FRANCE

IBAN(*) :

BIC(*) :

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

POURQUOI CETTE INITIATIVE ?

De nombreux collègues nous sollicitaient sur ce point et les très nombreuses demandes de ces 2 dernières années nous confirment dans la nécessité de poursuivre cette démarche. Dans l'enseignement, nous ne disposons pas de comité d'entreprise. Il ne s'agit pas d'en mettre un en place, nous n'en avons pas les financements qui proviennent des cotisations patronales qui n'existent pas chez nous

Néanmoins, nous pouvons par le biais de notre syndicat disposer de prix intéressants : les tarifs accordés aux CE. Nous vous proposons maintenant 9 initiatives.

POURQUOI LIMITER CE SERVICE AUX ADHERENTS ?

La mise en place de ce dispositif demande une charge supplémentaire de travail pour les enseignants du SNUipp37. Nous ne pouvons donc pas aller au delà de nos adhérents.

POUR AVOIR VOS TICKETS

- Il suffit :
- 1) De venir dans nos locaux
 - 2) OU de nous envoyer un courrier contenant
 - Le bon de commande (sur notre site)
 - Le chèque de paiement à l'ordre de « SNUipp »
 - Et une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.

Nous vous proposons en plus des propositions départementales d'élargir le choix à toute la France par le biais d'un organisme spécialisé dans les CE : **PROMOPARC.**



Ainsi, nous aurons accès aux parcs, zoo... suivants au tarif CE! **AQUALAND.** Valable dans tous les Aqualand (7 en France). **AQUALIBI (BELGIQUE) AQUALUD LE TOUQUET (62) AQUARIUM DE LA ROCHELLE (17) AQUARIUM DE PARIS - TROCADERO (75) AQUARIUM DU VAL DE LOIRE (37) AQUASPLASH (06) BAGATELLE (62) BATEAUX MOUCHES - PARIS (75) BELLEWAERDE PARK - BELGIQUE CITE DE L'ESPACE (31) COBAC PARC (35) DRIEUROPA PARK - ALLEMAGNE FRANCE MINIATURE (78) FUTUROSCOPE (86) GRAND AQUARIUM SAINT-MALO (35) GROTTES DES CANALETTES (66) Nouveauté 2013 LA FERME AUX CROCODILES (26) LA VALLEE DES SINGES (86) LE PAL (03) LE PUY DU FOU (85) LE PUY DU FOU (85)- Billet 2 jours 2013 - MARINELAND (06) MER DE SABLE (60) MINI-CHATEAUX DU VAL DE LOIRE (37) MUSEE GREVIN (75) NIGLOLAND (10) OCEARIUM DU CROISIC (44) OK CORRAL (13) Nouveauté 2013 PARC ASTERIX (60) Pass PARADILOISIRS. Accès illimité aux Parc Astérix, Musée Grévin, France Miniature et Mer de Sable pendant 1 an PLANETE SAUVAGE (44) PLOPSALAND LA PANNE - BELGIQUE Nouveauté 2013 PORT AVENTURA - ESPAGNE PORT AVENTURA - ESPAGNE PORT AVENTURA - ESPAGNE RESERVE AFRICAINE DE SIGEAN (11) SPEED WATER PARK (13) TERRA BOTANICA (49) VULCANIA (63) WALIBI BELGIQUE WALIBI RHONE ALPES (38) WALIBI SUD OUEST (47) ZOO DE BEAUVAL (41) ZOO DE BEAUVAL (41) Billet 1 jour. ZOO DE DOUE LA FONTAINE (49) ZOO DE LA BARBEN (13) ZOO DE LA FLECHE (72) ZOO DE LA PALMYRE (17) ZOO DE THOIRY (78) ZOO DES SABLES D'OLONNE (85)**

COMMENT FAIRE ?

Le SNUippFSU37 va adhérer comme syndicat de salariés à ce service (coût 1€ HT par salarié soit 1.5 TTC). Ce service ayant un prix, nous avons fait le choix de ne pas l'intégrer à la cotisation d'autant plus que ce n'est pas déductible des impôts. De plus, tous les adhérents au SNUippFSU37 ne souhaitent pas forcément en disposer.

Il faut donc :

- 1) nous indiquer sur le bulletin d'adhésion, votre choix de souscrire à ce service.
- 2) Nous envoyer un chèque de 1.5 euros en plus de votre adhésion (prix de la souscription).
- 3) Vous recevrez ensuite un code. Vous pourrez alors ouvrir un compte et commander individuellement vos billets de parcs de loisirs à votre guise, de votre domicile, le soir et le week end directement sur le site de **PROMOPARC.**

COMPLEXE spadium
Entrée plein tarif : adulte : 4,50 € enfant : 3 €
Tarif CE pour 10 entrées (Carte non nominative valable 1 an après la 1ère entrée)
adulte : 32,50 € au lieu de 37 €
enfant : 23,50 € au lieu de 26 €

Carré d'ô
Entrée plein tarif : adulte : 3,80 € enfant : 2,80 €
Tarif CE
Adulte pour la piscine et espace détente : 3 € au lieu de 7 €
Enfant -16 ans pour la piscine : 2 € au lieu de 2,80 €

PARC AQUATIQUE DE LOCHES
Sur simple présentation de votre carte d'adhérent du SNUippFSU37 vous aurez 10% de réduction sur tous les tarifs

PISCINE DU LAC
Tarif : 3.85 euros le ticket adulte (au lieu de 5.2€) et 3€ le ticket enfant jusqu'à 18 ans (au lieu de 4€).

Exemples de tarifs

carte 10 entrées	tarif normal	tarif réduit
adulte	48 €	43,20 €
enfant	38 €	34,20 €
toute l'année	tarif normal	tarif réduit
adulte	260 €	234 €
3- 15 ans	215 €	193.50 €

Val de Loisirs CENTRE AQUATIQUE MONTRICHARD
Sur simple présentation de votre carte d'adhérent du SNUippFSU37 vous aurez des réductions sur certains tarifs et des avantages pour d'autres tarifs.

Exemples de

carte 10 entrées	tarif normal	tarif réduit
adulte	45 €	36 €
enfant	36 €	30 €
toute l'année	tarif normal	tarif réduit
adulte	250 €	6 semaines
3- 15 ans	200 €	6 semaines

bulle d'o PISCINE JOUE LES TOURS
Tarif : 3.92 euros le ticket adulte (au lieu de 4.9€)

TICKETS CINEOFF
5 euros au lieu de 6.50
Salles fixes
Buzançais Centre Culturel
Château-du-Loir Espace Les

CGR
Tarif : le ticket 6.1 euros au lieu de 8,60 euros.

BOWL CENTER TOURS
Bowling "Bowl Center" quartier des 2 Lions:
Entrée plein tarif : de 4,40 € à 6,20€ en fonction des jours PLUS 2 € pour les chaussures
Tarif CE 4.25 € la partie,
location chaussures comprise
Valable, dans tous les établissements Bowl Center, tous les jours (vacances scolaires compris), **sauf veilles de jours fériés, vendredi et samedi de 20h à la fermeture des pistes et les jours fériés.**
Tickets sans limite de validité.

La pléiade
La Pléiade: billets à prix réduit (de 10 et 15€ au lieu de 12 et 20€ selon catégorie des spectacles et hors tarif "mini" 5€ pour tout le monde). Il faut donc que vous nous contactiez à l'avance du spectacle choisi.
Le Temps Machine: la carte d'abonné à 15€ au lieu de 25€ (il faut au moins 10 abonnements pour bénéficier du tarif CE) qui donne droit au tarif le plus bas sur tous les concerts. tarif réduit à partir de 10 billets achetés pour un même concert.
La carte d'abonné au temps machine donne accès au tarif abonné des salles suivantes: Le petit Fauchoux (Tours), l'Astrolabe (Orléans), Confort Moderne (Poitiers), l'Excelsior (Le Mans) et Emmetrop (Bourges) + tarif réduit au Chato' Do (Blois).
Pour ces spectacles merci de nous contacter ELISE
Le lundi et le mardi : 02 47 61 82 91